

Bureau
Compte rendu succinct
des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

<u>Affiché au siège de la CAGB le :</u> 04/12/2015	Séance du mardi 1^{er} décembre 2015 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	<u>Visé par :</u> Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 01/12/2015 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

• **•R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 15/10/15**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Gabriel BAULIEU comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 15 octobre 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

• **R.1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétences Habitat et Economie (novembre 2015)**

Mme K. ROCHDI et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMILLE, P. CURIE, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat et d'économie par Habitat 25, Grand Besançon Habitat et Aktya pour un montant total de 1 967 301,50 €,
- se prononce favorablement sur la prise en compte des modifications matérielles apportées sur des prêts déjà garantis,
- autorise Monsieur Michel LOYAT à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

• **R.1.1.2 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le SYBERT pour un marché d'assistance et de conseil en assurances**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour un marché d'assistance et de conseil en assurances entre la Ville de Besançon, la CAGB et le SYBERT,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

• **R.1.1.3 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB pour des prestations de gardiennage et de surveillance de diverses installations et manifestations**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour des prestations de gardiennage et de surveillance de diverses installations et manifestations,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

• **R.1.1.4 - Groupement de commandes - Achat, pose, maintenance et vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat, la pose, la maintenance et la vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie, entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS et 9 communes,
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

• **R.1.1.5 - Convention de bonnes pratiques dans la commande publique (dont le secteur BTP)**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de bonnes pratiques dans la commande publique et sur son annexe bâtiment et travaux publics,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention et son annexe, avec l'ajout d'une réserve précisant le caractère non systématique du versement des avances sans garantie bancaire.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

• R.1.1.6 - Subvention exceptionnelle à l'association Agir ensemble contre le chômage (AC !)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Agir ensemble contre le Chômage (AC !).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

• R.1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (Pôle RH, TIC, DGD, SYBERT)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de médecin de prévention dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste d'un responsable de la communication interne dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien maintenance et assistance informatique, spécialisé en administration système, dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien maintenance et assistance informatique dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de responsable imprimerie dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé du système d'information de la Direction Gestion des Déchets dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de responsable logistique du Pôle industriel dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

• R.7.1 - Fonds d'aide « Manifestations » 2015 - Attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation du championnat de France de cyclo-cross

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation du championnat de France de cyclo-cross les 9 et 10 janvier 2016 à la Malcombe à Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

• R.3.1 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de déneigement de la zone du Noret avec la commune de Mamirolle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de déneigement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

• **R.3.2 - Julienne Javel - Soutien 2015 à l'action « 30 000 paniers solidaires » des Jardins de Cocagne**
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 650 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

• **R.3.3 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Diffusion de la Culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers**

MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Université de Franche-Comté pour accueillir l'Observatoire des Sciences de l'Univers.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

• **R.3.4 - FIE - Aide à la société Aménagement Bisontin**

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue à la société AMENAGEMENT BISON TIN une aide de 5 000 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de Pouilley-les-Vignes, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

• **R.3.5 - Aktya - Modification des statuts**

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, M. FELT, JL. FOUSSERET et B. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la modification des statuts d'Aktya du fait de l'évolution du capital social et de la composition du conseil d'administration,
- autorise les représentants du Grand Besançon à se positionner favorablement sur ces décisions dans les instances dirigeantes d'Aktya dont ils sont membres et à voter les modifications statutaires qui en résultent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

• **R.5.1 - Propriétaires Occupants - Demandes de subvention dans le cadre des aides AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 19 demandes de subvention AAPEL, pour un montant total prévisionnel de 141 035 €,
- les 4 demandes de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 6 900 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du mardi 1^{er} décembre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 5.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 7.1), M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.1), M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.6)

Etaient absents : M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : JP. MICHAUD, E. MAILLOT (jusqu'au 1.2.1), C. LIME (à partir du 7.1), Y. DELARUE, P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

Mandataires : M. LOYAT, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), E. MAILLOT (à partir du 7.1), J. KRIEGER, D. HUOT (à partir du 1.2.1)



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2015

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	8
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 15/10/2015	8
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	8
Finances	8
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétences Habitat et Économie (novembre 2015)	8
Rapport n°1.1.2 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le SYBERT pour un marché d'assistance et de conseil en assurances	8
Rapport n°1.1.3 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB pour des prestations de gardiennage et de surveillance de diverses installations et manifestations	9
Rapport n°1.1.4 - Groupement de commandes - Achat, pose, maintenance et vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie	9
Rapport n°1.1.5 - Convention de bonnes pratiques dans la commande publique (dont le secteur BTP)	9
Rapport n°1.1.6 - Subvention exceptionnelle à l'association Agir ensemble contre le chômage (AC !)	9
Ressources humaines	10
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (Pôle RH, TIC, DGD, SYBERT)	10
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	10
Rapport n°7.1 - Fonds d'aide manifestation 2015 - Attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation du championnat de France de cyclo-cross	10
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	11
Rapport n°3.1 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement	11
Rapport n°3.2 - Julienne Javel - Soutien 2015 à l'action « 30 000 paniers solidaires » des Jardins de Cocagne	12
Rapport n°3.3 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Diffusion de la Culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers	12
Rapport n°3.4 - FIE - Aide à la société Aménagement Bisontin	12
Rapport n°3.5 - Aktya - Modification des statuts	12
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	13
Rapport n°5.1 - Propriétaires Occupants - Demandes de subvention dans le cadre des aides AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)	13

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du mardi 1^{er} décembre 2015

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h40.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 15/10/2015

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Comme nous avons le quorum, je vous propose d'ouvrir la séance. Les pouvoirs reçus sont ceux de Jean-Paul MICAHUD à Michel LOYAT, Elsa MAILLOT à Christophe LIME, Yoran DELARUE à Jacques KRIEGER et Pierre CONTOZ à Daniel HUOT. Je vous propose de désigner Gabriel BAULIEU comme secrétaire de séance.
S'agissant du procès-verbal de la séance du 15/10/15, y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétences Habitat et Économie (novembre 2015)

M. LOYAT.- Je vais suivre les conseils du Président et m'en tenir le plus possible au résumé. Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à quatre demandes nouvellement déposées en matière d'habitat – certaines concernent Habitat 25 et Grand Besançon Habitat – et d'économie pour un montant de 1 967 301,50 € et de prendre en compte des modifications matérielles sur des prêts déjà garantis sans incidence sur l'encours de dette garantie. Il est précisé que pour ces demandes, il est vérifié que les ratios prudentiels et le règlement d'attribution des garanties d'emprunt sont respectés. Voilà, j'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? S'il n'y en a pas, C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le SYBERT
pour un marché d'assistance et de conseil en assurances

M. BAULIEU.- Le rapport suivant indique que nous avons des contrats qui arrivent à terme et, pour les renouveler, nous envisageons de constituer un groupement de commandes pour engager un conseil en assurances.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté. Je vous remercie.

Rapport n° I.1.3 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB
pour des prestations de gardiennage et de surveillance
de diverses installations et manifestations

M. BAULIEU.- Il s'agit toujours de nous inscrire dans une mutualisation de moyens et, sur ce registre, nous sommes de plus en plus concernés compte tenu des manifestations que nous organisons. Nous sommes donc intéressés pour passer un accord-cadre portant sur des prestations de gardiennage et de sécurité des installations et des manifestations. C'est la Ville qui coordonnera.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n° I.1.4 - Groupement de commandes - Achat, pose, maintenance et
vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le titre et un certain nombre de communes sont partantes avec la Ville, le Grand Besançon et le CCAS. Il y a 9 communes et le coordonnateur sera la Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n° I.1.5 - Convention de bonnes pratiques dans la commande publique
(dont le secteur BTP)

M. BAULIEU.- Nous revenons sur un sujet que nous avons déjà évoqué en Bureau-Débats sur la convention de bonnes pratiques dans la commande publique, dont le secteur du BTP (Bâtiment et Travaux Publics). Vous l'avez tous lu et, pour l'essentiel, nous adhérons à ces bonnes pratiques et nous les pratiquons déjà pour partie pour rendre les choses plus fluides et plus accessibles. Nous exprimons néanmoins une réserve et c'est le point sur lequel je veux attirer votre attention. Nous vous proposons d'adopter cette convention et son annexe et d'autoriser le Président à signer, mais en indiquant dans le dispositif décisionnel l'ajout d'une réserve précisant le caractère non systématique du versement des avances sans garantie bancaire. Vous pouvez prendre l'annexe et cela va jusqu'à 20 % sans garantie bancaire et sans contrôle particulier.

Par les temps qui courent, en matière de travaux publics, il est sûr que des entreprises plongeront. Bien sûr, c'est quand il y a une livraison de matériel, mais autant que je sache il n'y a pas de transfert de propriété à ce moment-là et celui qui veut récupérer le matériel le récupèrera. Je pense qu'avec cette disposition, on expose les collectivités à remplacer la banque, mais sans garantie. Si nous mettons cette réserve, chacun le fera.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons mettre cette réserve.

M. BAULIEU.- C'est ce que nous proposons en termes de décision.

M. LE PRÉSIDENT.- Si ce n'est pas accepté, nous verrons bien.

M. BAULIEU.- Ils sont toute une équipe à avoir déjà accepté, y compris l'Association des maires ruraux, vous pourrez dire à Daniel CASSARD qu'il est audacieux. Est-ce validé, Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr.

Rapport n° I.1.6 - Subvention exceptionnelle à l'association Agir ensemble contre le chômage (AC !)

M. BAULIEU.- C'est une association qui s'investit et travaille sur le rétablissement des liens sociaux par l'écoute, la médiation, etc. C'est un complément utile auprès des plus démunis sur les quartiers sensibles, particulièrement, et nous proposons de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents
suite à des procédures de recrutement (Pôle RH, TIC, DGD, SYBERT)

M. BAULIEU.- Il s'agit, sur l'ensemble des postes concernés, pour des contrats arrivant à échéance, de proposer et de définir les conditions de renouvellement de ces contrats. Ils sont tous de cette nature. Vous avez :

- 1 poste de médecin de prévention au sein de la Direction santé,
- 1 poste de responsable de la communication interne au sein du Pôle Ressources Humaines,
- 1 poste de technicien maintenance et assistance informatique, spécialisé en Administration système au sein du Département TIC,
- 1 poste de technicien maintenance et assistance informatique au sein du Département TIC,
- 1 poste de responsable imprimerie au sein du service reprographie du Département TIC,
- 1 poste de chargé du système d'information au sein de la Direction Gestion des Déchets,
- 1 poste de responsable logistique du Pôle industriel au sein du SYBERT.

Ces postes arrivent à échéance et nous proposons de renouveler les contrats.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. C'est adopté !

*Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances et RH) et n°06
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté*

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Fonds d'aide manifestation 2015 -
Attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine
pour l'organisation du championnat de France de cyclo-cross

M. PRALON.- C'est une proposition de subvention pour l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation du Championnat de France de cyclo-cross. Elle s'élève à 10 000 € et est destinée à l'organisation de cette manifestation dont le montant s'élève à 171 000 €. Rassurez-vous, ces crédits sont pris sur des reliquats de notre compétence sur l'année 2015. L'opération ayant lieu début janvier 2016, nous avons des reliquats sur des crédits de la compétence tourisme et sport et ce sont ces reliquats qui sont utilisés pour participer à cette manifestation.

M. LE PRÉSIDENT.- Êtes-vous d'accord ? C'est une belle manifestation, c'est tout de même un championnat de France. Vous savez, nous n'avons plus beaucoup de manifestations d'envergure nationale à Besançon et il faut y faire attention.

M. PRALON.- Cela durera 2 jours, mais il y aura de 4 à 500 participants.

M. BAULIEU.- Il faudra travailler sur l'espace pour que le vainqueur puisse apparaître dans des conditions correctes devant le public. Pour la présentation de Francis MOUREY la dernière fois, j'avais trouvé que nous n'étions pas très bons sur cet aspect-là.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

*Examen des rapports de la Commission n°07
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté*

M. GAVIGNET.- L'entretien de la voirie située dans la zone du Noret étant de la compétence communautaire et l'étendue de ces voiries étant limitée dans la zone du Noret, les services techniques de la commune de Mamirole assurent le déneigement de la zone. Il est proposé le renouvellement de la convention pour le remboursement des frais.

J'ajoute simplement qu'il faut une équité et que les zones du SMAIBO puissent un jour avoir le même traitement hivernal, c'est-à-dire être reconnues d'intérêt communautaire et être intégrées à la CAGB – depuis le temps que nous le demandons – et donc faire l'objet d'un remboursement pour le déneigement. J'ai un peu changé de refrain, je ne critique plus le remboursement de Mamirole, mais je demande le même.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ira au-delà de la zone du Noret. Je pense tout de même que nous devons être clairs, parce que lorsque nous serons compétents sur toutes les zones de l'Agglo, nous ne pourrons pas prendre en charge le déneigement de toutes les zones. Nous ne le pourrons pas, ce sera impossible.

M. FELT.- Dans les mauvaises années, cela coûte 120 000 € au SIEV.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne reviendrons pas là-dessus, mais je pense que lorsque nous aurons la compétence des zones d'intérêt communautaire, nous ne pourrons pas le prendre en charge. Si tu nous amènes une facture de 120 000 €, nous ne saurons pas la payer.

M. BAULIEU.- Nous avons des situations différentes, puisque les zones nouvelles sont déjà d'intérêt communautaire – c'est le cas de la zone du Noret – et il faudrait que nous puissions tendre vers un régime homogène entre les différentes zones où qu'elles soient. Ensuite, sur la généralité des zones, je dirai ce que tu as déjà répété souvent : que ce soit pour de l'entretien ou des travaux, ces zones continuent de fonctionner sous l'empire de l'ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) comme elles fonctionnaient. Les communes ont continué à percevoir l'ACTP, mais dès lors que nous devons mettre un doigt dans les zones qui ne sont pas encore d'intérêt communautaire, nous devons examiner la problématique de la relation financière entre la Commune et l'Agglomération. Nous le disions en parlant du SIEV l'autre jour, mais d'un point de vue mécanisme, c'est rigoureusement ce que nous devons mettre en place un peu partout, mais je ne me prononce pas sur le montant.

M. LE PRÉSIDENT.- Toutes les zones passant en intérêt communautaire, cela veut dire que l'Agglo devra payer le déneigement de toutes les zones et nous savons que ce n'est absolument pas possible.

M. BAULIEU.- Ce serait suicidaire.

M. FELT.- Gaby, si nous nous dirigeons vers cette solution, c'est acceptable.

M. BAULIEU.- Je ne me prononce pas sur les montants, mais la mécanique est celle-là.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en ai parlé avec des collègues de communautés urbaines ayant la compétence voirie et ils m'ont expliqué qu'ils fonctionnent ainsi. Ils regardent ce que les communes mettaient, ils évaluent.

M. BAULIEU.- Nous ne pourrons pas partir de ce que les communes mettent, parce que, tout en ignorant le montant....

M. LE PRÉSIDENT.- Le fait que l'Agglo ait la compétence ne veut pas forcément dire qu'elle devra payer. Il n'y a pas de mystère, nous n'avons pas de ressource nouvelle permettant de payer de nouvelles dépenses.

M. BAULIEU.- Vous verrez que nous découvrirons partout des urgences d'intervention dans les zones qui, jusqu'à maintenant, n'avaient aucun besoin.

M. LE PRÉSIDENT.- Le budget est là : nous ne saurons pas le faire. L'état des zones doit être évalué.

M. BAULIEU.- Nous devons mener au bout l'étude que nous ferons sur l'état, les besoins, etc.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ? Non. C'est adopté. Il n'est donc pas impossible que ce soit la dernière fois que nous renouvelions la convention.

Rapport n°3.2 - Julienne Javel - Soutien 2015 à l'action « 30 000 paniers solidaires »
des Jardins de Cocagne

Mme WANLIN.- Le rapport traite du soutien à l'association Julienne Javel pour une action visant à permettre à des personnes défavorisées de pouvoir consommer des légumes biologiques distribués en circuits courts en application de la charte du réseau Cocagne qui s'engage à favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis. Le montant de l'aide du Grand Besançon qu'il vous est demandé d'approuver est de 1 650 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des objections ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC -
Diffusion de la Culture scientifique et technique -
Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers

M. FELT.- Tout au long de l'année, l'Observatoire des sciences de l'Univers de Besançon propose aux habitants, des événements, des visites ou des accompagnements pédagogiques permettant de susciter la curiosité et de renforcer aussi l'intérêt des jeunes pour les filières scientifiques. La CAGB est sollicitée à hauteur de 2 000 €, pour former des étudiants à la Médiation scientifique.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Rapport n°3.4 - FIE - Aide à la société Aménagement Bisontin

M. BLESSEMILLE.- Aménagement Bisontin est une entreprise de deux personnes implantée à Serre-les-Sapins qui exerce une activité d'aménagement extérieur auprès des particuliers pour 80 %. Elle souhaite s'installer dans ses murs et a choisi de s'implanter sur la zone de Pouilley-les-Vignes. Sa perspective d'évolution immédiate concerne l'embauche d'une personne et son projet estimé à 100 000 € peut ainsi prétendre à une aide de 5 000 € que je vous propose d'attribuer.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°3.5 - Aktya - Modification des statuts

M. SCHAUSS.- Ce premier rapport sur Aktya concerne la modification des statuts. La SEM (Société d'Économie Mixte) Aktya a lancé une procédure d'augmentation de capital par incorporation de réserves et apport en numéraire, avec l'entrée d'un nouvel actionnaire : la Région Franche-Comté. La région ne peut pas directement financer l'immobilier, mais peut entrer dans le système par l'intermédiaire d'un apport en capital. Il convient d'approuver la modification des statuts issue de ces évolutions et d'autoriser les représentants élus de la CAGB à se positionner favorablement dans les instances dirigeantes d'Aktya. Vous avez le tableau avec l'augmentation du capital qui passerait de 13,381 à 17,581 M€ avec l'apport de la Région et l'apport supplémentaire de l'Agglo.

M. BAULIEU.- S'il n'y a pas d'observation, c'est approuvé.

**Examen des rapports de la Commission n°03 et n°04
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.I - Propriétaires Occupants - Demandes de subvention dans le cadre des aides
AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Il s'agit de subventions aux propriétaires occupants dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique de leurs logements. Cela concerne 19 logements avec un montant de subvention de 141 035 € pour les propriétaires occupants très modestes et 4 dossiers pour un montant prévisionnel de 6 900 € pour les propriétaires dits « modestes ».

M. BAULIEU.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

***Examen des rapports de la Commission n°05
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté***